
**DEMANDE RELATIVE AUX MESURES DE SOUTIEN À LA
DÉCARBONATION DU CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS**

DOSSIER R-4169-2021 PHASE 2

Question 1

Références :

- (i) Pièce B-0125, à la page 5, aux lignes 3 à 7.

Préambule

Il a été stipulé, dans la pièce B-0125, à la page 5, aux lignes 3 à 7, qu'outre le gaz naturel, tous les combustibles, incluant le propane, sont admissibles comme sources de chauffage d'appoint aux nouveaux tarifs biénergie CI et cela afin de maximiser la réduction des émissions de GES dans une perspective de transition énergétique.

Questions :

- 1.1 Considérant que le programme proposé par les Distributeurs repose sur une aide financière minimale de l'ordre de 80% à la clientèle CI pour les surcoûts de la transition vers la biénergie, quels seront les taux de conversion estimés selon les Distributeurs si aucune aide financière n'est offerte?
- 1.2 Veuillez également évaluer les chances de succès des autres combustibles, plus particulièrement le propane, de participer à la transition et l'optimisation de la réduction des GES sans l'apport d'une aide financière comparable à celle proposée par les Distributeurs.

Question 2

Référence :

- (ii) Pièce B-0131.
- 2.1 Dans la présentation des Distributeurs, les trois paliers d'aide étant Énergir, Hydro-Québec Distribution et le MELCCFP, veuillez nous préciser en pourcentage (%) l'apport de chacun sur l'offre globale offerte à la clientèle. À défaut de pouvoir fournir ces données, pouvez-vous nous indiquer qui sera le principal bailleur de fonds et nous expliquer pourquoi?

- 2.2 Sans une aide financière de l'ordre de 80% qui inclurait le propane, est-il cohérent d'affirmer que le programme, tel que proposé par les Distributeurs, repose uniquement sur la décarbonation d'une partie du territoire québécois, soit celle qui est alimentée par un réseau de gaz naturel?
- 2.3 Pouvez-vous nous préciser la composition ou l'établissement de l'organisme qui agira comme agrégateur pour l'administration des aides financières?
- 2.4 À défaut de connaître les données précises de l'industrie du propane, Hydro-Québec Distribution n'a-t-elle pas avantage à valider avec les tenants de l'industrie du propane les opportunités de décarbonation hors réseau du gaz naturel ainsi que le potentiel des clients CI qui se trouvent partout en région sur l'ensemble du territoire québécois?
- 2.5 Dans l'affirmative, l'industrie du propane ne devrait-elle pas bénéficier de l'aide financière gouvernementale, comme stipulé par les Distributeurs?
- 2.6 Pouvez-vous confirmer ou infirmer que les appareils utilisés en chauffage des bâtiments par le gaz naturel sont similaires à ceux au propane et que la transition vers la biénergie serait tout aussi adéquate?